

# L'ORE et la compensation

---

**Intervenants : Audrey Bargé (MRN)**

**Sabine Binninger (Cemex)**

**Laurent Lemonnier (Dreal)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

Photo : T. Degen/Terra

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

[www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

# Compensation ?

- Renvoi à la séquence Eviter / Réduire / Compenser
- insertion dans le droit Français progressive depuis 1976 et la loi relative à la protection de la Nature
- 1992 : convention sur la diversité biologique introduisant l'objectif de réduction de la perte de biodiversité
- loi du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 portant sur les objectifs et la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et renforçant les principes E-R-C,
- Directives 2011/92/UE et 2014/52/UE relatives à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement
- Ordonnance du 3 août 2016 réformant l'évaluation environnementale et loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# L'apport des dernières évolutions législatives

Les articles 2 et 69 de la loi de reconquête de la biodiversité codifient des éléments de la doctrine nationale **E-R-C** (de 2012) et enrichissent les principes de la séquence :

- Une définition de la séquence qui hiérarchise les trois phases (L 110-1),
- L'objectif d'absence de perte nette de biodiversité ( L 110-1),
- L'obligation de résultat des mesures compensatoires (L 163-1),
- L'effectivité des mesures pendant toute la durée des impacts (L 163-1),
- La proximité fonctionnelle des mesures vis-à-vis du site impacté (L 163-1),
- La géolocalisation des mesures compensatoires (L 165-3),
- La NON autorisation du projet si les atteintes du projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites ni compensées de façon satisfaisante (L 164-3)

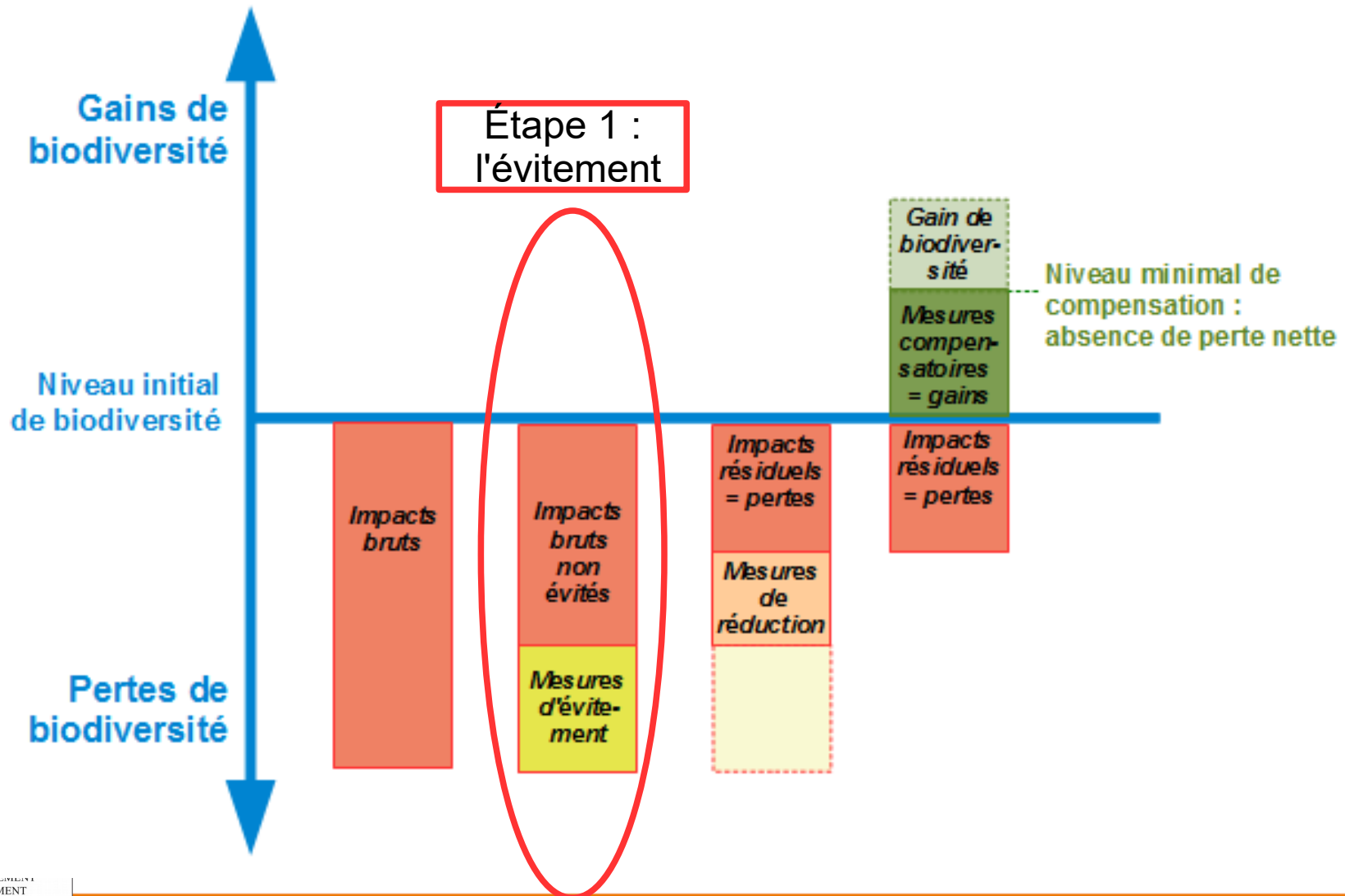


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# L'évitement



Liberté • Égalité •  
RÉPUBLIQUE FR

DIRECTION RÉG  
DE L'ENVIRONN  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# L'évitement

Le premier évitement est le choix d'un site où les enjeux en terme de biodiversité sont les plus limités : nécessité d'étudier (vraiment) plusieurs scénarii.

Éviter c'est aussi des mesures d'adaptation des capacités du projet ou de redimensionnement des aménagements.

*Remarque : ne pas **ÉVITER suffisamment** implique des mesures de réduction et de compensation plus importante qui engendrent des **coûts non négligeables** (et sur des durées parfois longues) pour le porteur de projet.*

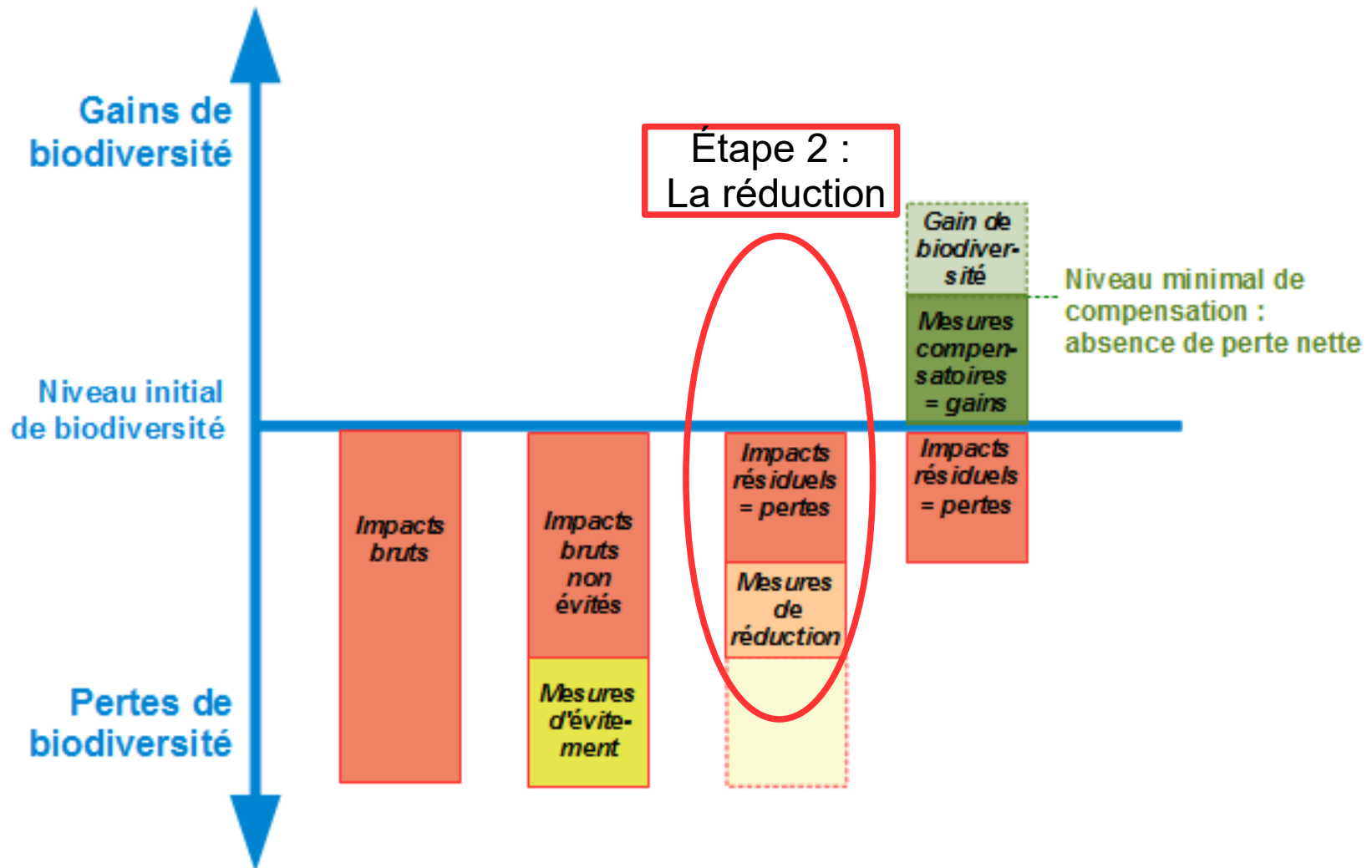


Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La réduction



Liberté • Égalité •  
RÉPUBLIQUE FR

DIRECTION RÉG  
DE L'ENVIRONN  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# Les mesures de réduction

Elles peuvent agir en diminuant :

soit la durée de cet impact,  
soit son intensité,  
soit son étendue,  
soit la combinaison de plusieurs de ces éléments,

ceci en mobilisant les meilleures techniques disponibles  
(moindre impact à un coût raisonnable)

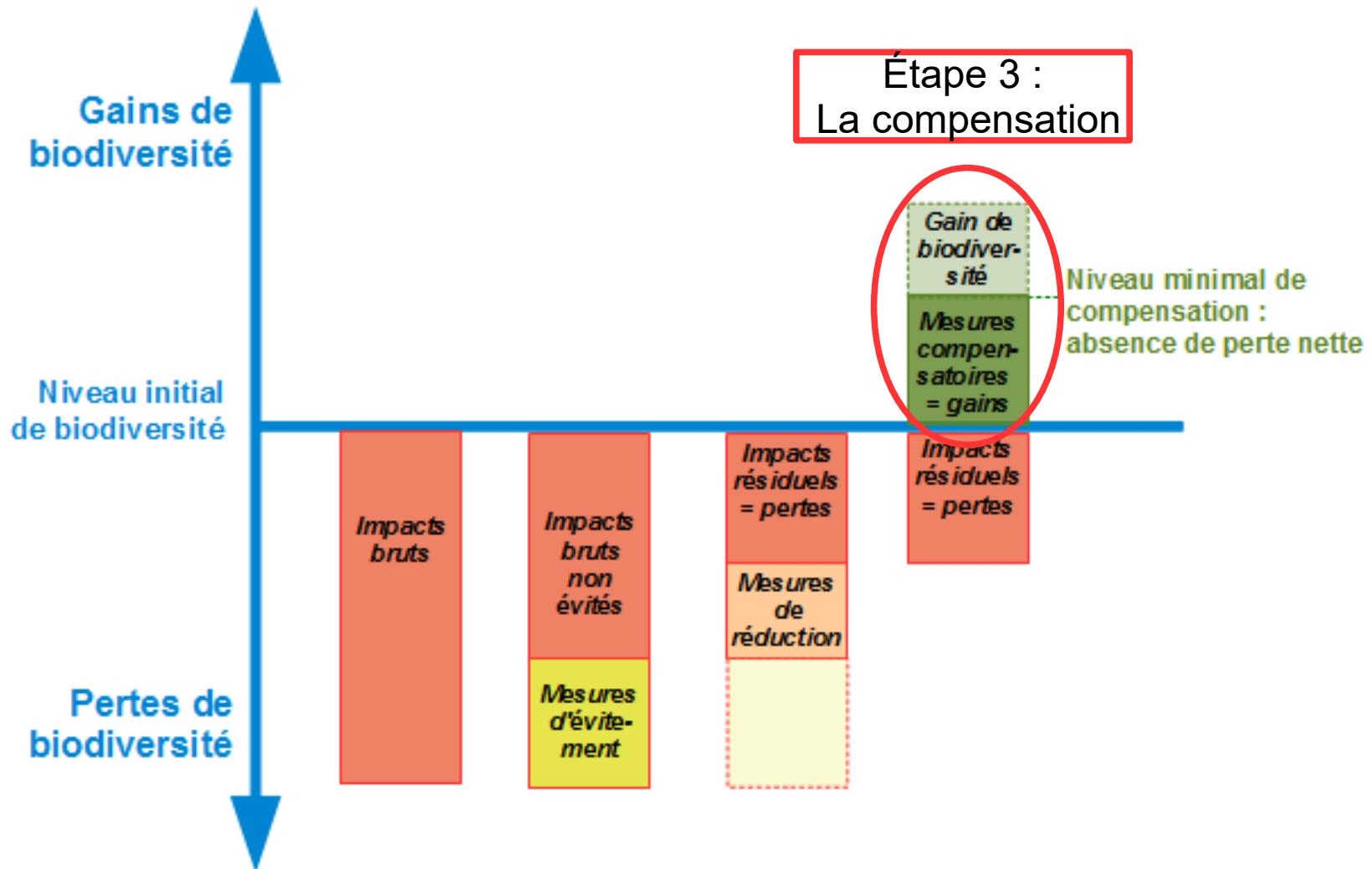


*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La compensation



Liberté • Égalité •  
RÉPUBLIQUE FR

DIRECTION RÉG  
DE L'ENVIRONN  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



# Mesure de compensation

Une mesure de compensation **est un projet** à part entière,  
on ne peut se contenter d'un simple engagement

Exemple concret : la carrière Cemex de Bardouville



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La carrière de Bardouville

- Principes de la demande de modification de remise en état



-  Mise en place de 60 cm de stérile/végétale
-  Création d'une friche caillouteuse pour pedicnème
-  Mares
-  Mise en place de 20 cm de sable + 40 cm de végétale



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La carrière de Bardouville

## ■ Présentation de la carrière de Bardouville



### Arrêté Préfectoral du 29/11/2012

Durée : 9 ans

4 zones d'exploitation

Surface exploitable: 77 ha 49 a 92ca

Zone 1 : exploitée et réaménagée (PV de recollement le 05/08/2016)

Zone 2 : exploitée et en cours de réaménagement

Zone 3 : en fin d'exploitation et en cours de réaménagement

Zone 4 : Extraction prévue 1<sup>er</sup> trimestre 2020



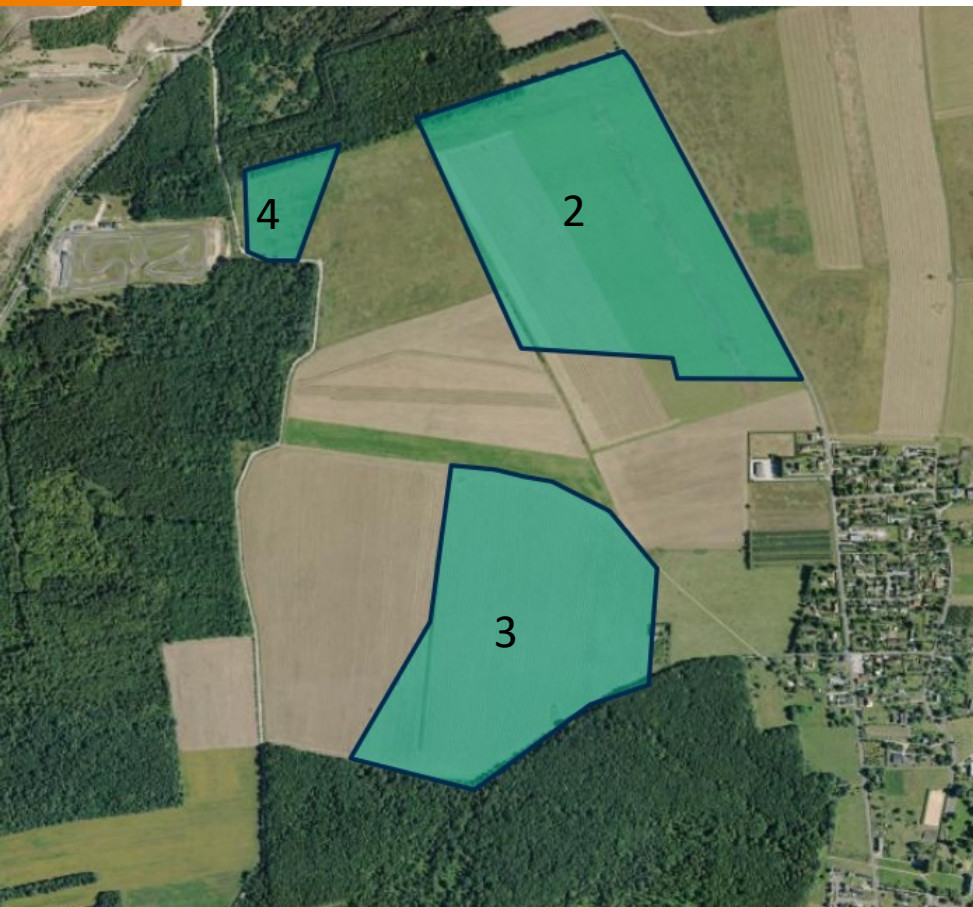
DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



# La carrière de Bardouville

- Principes de la demande de modification de remise en état



Zone 2 : augmentation de la surface et modification de la constitution de la friche caillouteuse pionnière, modification de la constitution du sol pour le reste de la zone 2 ,

Zone 3 : modification de la constitution du sol sur l'ensemble de la zone 3 à l'exception d'une bande de sable mise en place sous la terre végétale

Zone 4 : aménagement d'une friche caillouteuse pionnière favorable à l'Oedicnème criard sur l'ensemble de la zone 4

# La carrière de Bardouville

- Nécessité de mesures environnementales complémentaires

Au vu des modifications demandées :

- Modification de la constitution du sol
- Diminution des surfaces des prairies et pelouses
- Augmentation des friches caillouteuses

**Nécessité de prévoir des mesures environnementales ex-situ**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La carrière de Bardouville

- Réflexion sur le foncier disponible

En 2018, réalisation d'une étude écologique sur l'ensemble du patrimoine foncier CEMEX sur les communes d'Anneville-Ambourville et Berville sur Seine.

Cette étude a permis d'identifier des secteurs pour mettre en place des mesures d'accompagnement et de compensation qui ont été réfléchies et élaborées en concertation avec les services de la Métropole de Rouen et validées par les services de la DREAL.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La carrière de Bardouville

- Identification de secteurs à restaurer



Mesures compensatoires sur 19 ha environ



Mesures d'accompagnement sur 24 ha environ

**Choix de mettre en place une ORE sur ces 2 secteurs avec la Métropole de Rouen pour une durée de 40 ans**

# L'accompagnement du projet par la Dreal

- Travail transversal entre 2 services de la Dreal : l'UDRD et le SRN
- Analyse de la proposition
- 2 mesures : 1 compensation, 1 accompagnement
- Recherche d'acteurs pour accompagner => Métropole de Rouen



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



# La politique environnementale de la Métropole

## Les actions de la Métropole pour la biodiversité

Plan d'actions Biodiversité 2015-2020, déclinés en plusieurs axes :

- 1 La traduction règlementaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans les documents d'urbanisme
- 2 La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame aquatique et des zones humides
- 3 La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame boisée et du patrimoine arboré linéaire
- 4 La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame calcicole
- 5 La protection, la restauration et la valorisation de la sous-trame silicicole
- 6 La protection, la restauration et la valorisation de la biodiversité par les pratiques agricoles et dans les milieux agricoles
- 7 La protection, la restauration et la valorisation de la nature en ville, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts

Un 8<sup>ème</sup> axe a été ajouté afin de traiter les projets transversaux, complémentaires des autres axes.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La politique environnementale de la Métropole

- Actions dans la boucle d'Anneville/Ambourville
- Etude de 2015 à 2017 :
  - prestataires = Conservatoire Botanique de Bailleul (CBN), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et Groupe Mammalogique Normand (GMN)
  - **Objectif protéger et restaurer des habitats naturels silicicoles**, un enjeu régional et national : Plusieurs sites naturels de milieux silicicoles menacés par des projets d'activités de carrières ou l'urbanisation
  - **Etape 1** : compilation des données et inventaires complémentaires sur les 600ha silicicoles du territoire
  - **Etape 2** : inventaires naturalistes complémentaires sur les espaces peu connus ou très menacés
  - Mise en place du principe « Eviter Réduire Compenser » (ERC) pour la prise en compte des enjeux écologiques sur ces sites dans les projets d'aménagement
  -



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

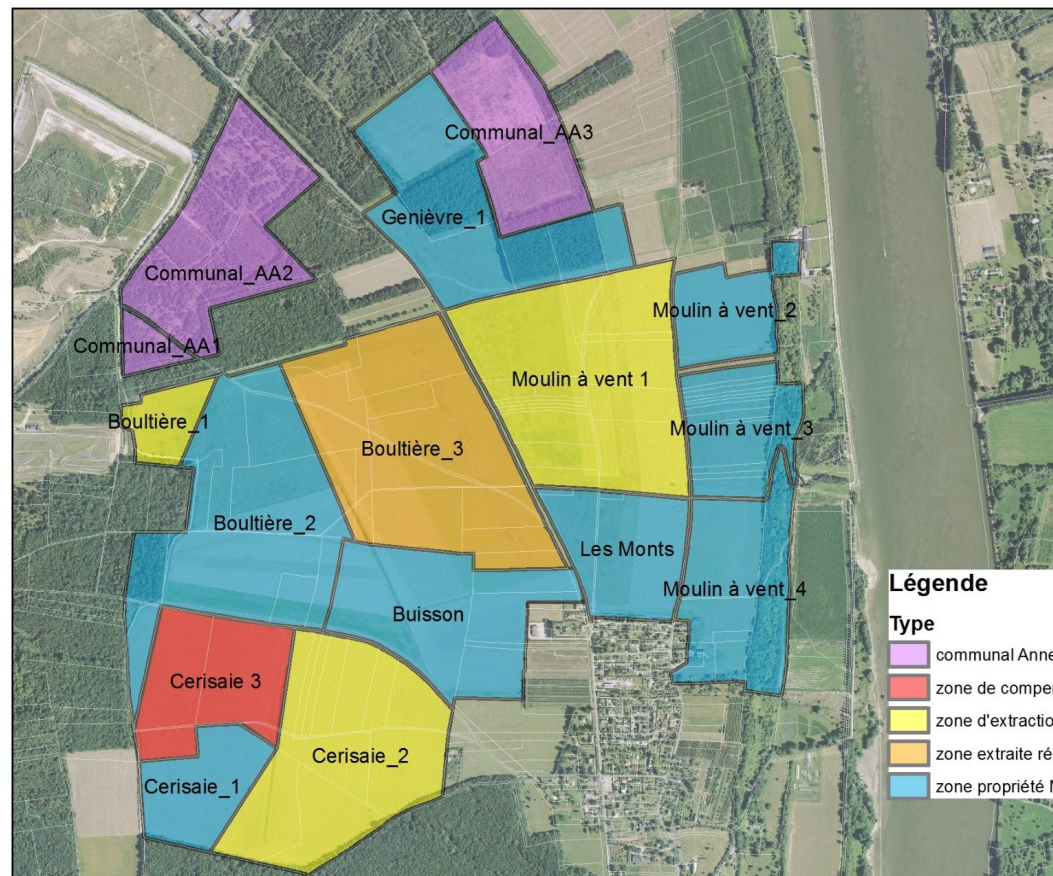
DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La politique environnementale de la Métropole

- Actions dans la boucle d'Anneville/Ambourville
- Restauration et gestion écologique du site des Terres du Moulin à vent (Bardouville et Anneville-Ambourville)

Périmètres des Terres du moulin à Vent



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



Métropole d'ouest Normandie - Direction régionale de l'Environnement - 08-10-2017

0 250 500 Mètres





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



# La politique environnementale de la Métropole

- Actions dans la boucle d'Anneville/Ambourville
- Restauration et gestion écologique du site des Terres du Moulin à vent (Bardouville et Anneville-Ambourville)
  - Acquisition en 2016 par la Métropole d'un site de 110 ha parmi 250 ha du site
  - Au-delà des 110 ha : convention avec communes Bardouville et Anneville-Ambourville pour gestion des sites communaux + FCH (compensation)
  - Patrimoine naturel remarquable
  - Objectifs : Biodiversité, ressource en eau, agriculture, forêt, développement local
  - Plan de gestion écologique élaboré
  - Gestion principalement par pâturage extensif avec des éleveurs locaux
  - Mais aussi travaux d'ouverture de boisements, débroussaillage, gestion de mares



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La politique environnementale de la Métropole

- Appui à Cemex pour la rédaction des mesures :
  - Appui technique à CEMEX pour définition des conditions de réaménagement de la carrière :
    - Aide à la rédaction du dossier de demande de modification des conditions de réaménagement à déposer auprès de la DREAL
    - Aide à la construction de la mesure compensatoire : mise en gestion d'une autre zone naturelle appartenant à CEMEX sur la commune de Berville sur Seine
    - Suivi des travaux pour la création des mares à Crapaud calamite
  - Rétrocession des parcelles exploitées à la commune de Bardouville



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La politique environnementale de la Métropole

- l'ORE = un outil adapté à la gestion pérenne des milieux naturels
- Convention de gestion : précaire et facilement résiliable par les parties : pas de sécurité quand les engagements sont nécessaires sur le long terme
- ORE : outil qui s'applique à la parcelle malgré :
  - les changements de propriétaires du bien
  - les changements d'élus dans une collectivité
  -
- Projet de contractualiser plusieurs ORE :
  - CEMEX/MRN pour les landes de compensation à Berville
  - MRN/Commune de Bardouville pour la gestion des parcelles n'appartenant pas à la MRN sur le site des TMV
  -

=> MRN en tant que collectivité avec une compétence environnementale peut être co-contractant dans l'établissement d'une ORE



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# La politique environnementale de la Métropole

## ■ **Projet de Site Naturel de Compensation**

- Vente d'unités de compensation à des aménageurs qui impactent des habitats semblables sur le territoire de la MRN
- Chiffrages en cours pour connaître le coût de gestion et restauration d'1ha sur environ 50 ans
- Compensation par anticipation
- MRN : gestionnaire du site et vendrait une compensation clé en main déjà établie



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE



# La politique environnementale de la Métropole

- Etudes en cours pour d'autres ORE :
  - Portage d'une mesure de compensation par la MRN pour le compte de la commune de St-Pierre-de-Varengville pour la préservation d'une espèce endémique de la Vallée de Seine : *Iberis intermedia* ssp. *Intermedia*
  - 
  - 
  - Gestion et restauration des pelouses calcaires de la commune d'Amfreville-la-Mivoie par la MRN



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# Et la suite ?

- Validation des principes d'ORE par Arrêté Préfectoral
- Carrières et ORE, le début d'une longue histoire ?



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

NORMANDIE

# FIN



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE